



Le projet prévoit

1. l'installation d'une plate-forme de compostage permettant le traitement des déchets verts et des bio-déchets
2. l'installation d'une déchetterie en remplacement de l'existante
3. l'installation d'un dispositif de transfert des ordures ménagères vers un centre de traitement agréé
4. l'installation de locaux adaptés pour le bon fonctionnement de la structure (garage pour les bennes, bureau, espace d'accueil, de contrôle d'accès, de pesage, structure et matériel de compostage... et une maison pour le gardien).

> Petite chronologie

Avant 2001 :

Depuis plusieurs dizaines d'années, les habitants de la Communauté de Communes bénéficient d'une usine d'incinération située à Villechaud. La structure permet de brûler l'ensemble des déchets des ménages.

Fin 2001 :

La mise en vigueur de nouvelles normes en matière d'environnement force la fermeture de cette usine.

Le coût de traitement des ordures ménagères s'avère dès lors très important: en plus des coûts habituels, on paie l'enlèvement, le transport (jusqu'au Centre d'enfouissement de La Fermeté puis jusqu'à la nouvelle usine d'incinération de Fourchambault) et la mise en décharge.

La déchetterie des Carrières, qui reçoit les déchets encombrants, ferrailles, déchets verts... est elle-même proche de la saturation.

Début 2002 :

Une première analyse permet d'axer les réflexions sur un site multifilières pour la gestion et le traitement des déchets.

Parallèlement, on met en place la collecte sélective : renforcement des Points d'apports volontaires, incitation au tri...

Courant 2002 :

Les premières études sont lancées en vue de la construction d'un complexe multifilières répondant à de strictes exigences en matière d'écologie et permettant la valorisation de tous types de déchets.

Les Communautés de Communes voisines font face à des problématiques similaires.

Le site de la future plate-forme écologique est déterminé: le complexe s'installera route d'Alligny (RD14) entre Rosières et Villeprevoir.

Pour l'enfouissement des déchets ultimes (non valorisables), un site est pressenti sur la commune d'Annay.

Présentation

du programme dans son ensemble

Le terrain des Vaugeots s'étend sur 35 600 m².

Il est en partie caché par les bois, à plus de 1 kilomètre de l'habitation la plus proche, non loin d'une voie rapide, évitant aux transporteurs la traversée de zones urbaines.

1. L'UNITÉ DE COMPOSTAGE

Le compostage est un procédé biologique permettant la valorisation des déchets organiques (déchets verts, déchets de cuisine...) et la production d'un amendement organique valorisable: le compost.

Le traitement des déchets organiques sur une unité de compostage reproduit les principales phases de dégradation du carbone dans le milieu naturel en contrôlant les paramètres de fermentation afin d'accélérer le temps de dégradation et éviter les nuisances.

Le process proposé (voir interview) est le compostage à l'air libre avec aération et retournements, permettant la maîtrise des nuisances olfactives et fournissant un produit de qualité.

Le dimensionnement de l'unité est basé sur 5 500t/an (50% déchets verts, 50% déchets organiques) pour prendre en compte des évolutions pratiques sur la durée.

Le coût de production du compost est estimé à environ 45 € HT la tonne alors que son incinération est de 100 € HT la tonne.

> suite p.10



Site de la future plate-forme écologique

Photo: CCLN